

**Dézonage du forfait Navigo le week-end à partir du 1^{er} septembre 2012
et mise en place du complément de parcours :
Plus de liberté pour profiter de la région**

Dézonage pendant les week-ends et jours fériés pour les forfaits Navigo mois, Navigo annuel et Solidarité Transport mois*

A compter du 1^{er} septembre 2012, les voyageurs détenteurs de l'un de ces trois forfaits pourront utiliser avec leur abonnement habituel l'ensemble des transports en commun d'Île de France**, donc au-delà des zones de validité de leur forfait, du vendredi minuit jusqu'au dimanche minuit.

« Je suis heureux que le dézonage week-ends et jours fériés pour les Franciliens abonnés Navigo soit lancé, dans le délai sur lequel je m'étais engagé. Cette mesure permettra à plus de 2,8 millions d'abonnés de profiter pleinement de notre grande et belle région, et ce, grâce à l'étendu de son réseau de transports en commun. De plus, en facilitant l'usage des transports le week-end et les jours fériés pour les familles et les voyageurs, cette mesure vient soutenir le dynamisme économique régional, notamment pour le secteur commercial et pour l'ensemble des activités liées aux loisirs et au tourisme, dans un contexte économique difficile. » **Jean-Paul Huchon**, Président du STIF.

Financement de la mise en œuvre du dézonage

Le coût de cette mesure (26 millions d'euros en année pleine) est financé, pour l'année 2012, grâce aux évolutions tarifaires suivantes :

- à compter du 1^{er} août 2012 :
 - hausse de 2 % en moyenne des forfaits Navigo annuel. Les titulaires de ces abonnements continuent de bénéficier de 12 mois d'abonnement pour le prix de 10,4 mois en comparaison à l'abonnement mensuel.
 - hausse de 7 % des forfaits journaliers Mobilis 1-5 et Ticket jeune week-end*** 1-5
- à compter du 1^{er} novembre 2012 :
 - hausse de 5 % en moyenne des forfaits Paris Visite.

Pour mémoire, les titulaires d'un forfait Imagine R (800 000 en 2011) profitent déjà du dézonage les samedis, dimanches et jours fériés, pendant les petites vacances scolaires de l'Île-de-France, la Fête de la Musique, ainsi que du 1^{er} juillet au 31 août.

Type de forfait	Nombre d'utilisateurs (2011)
Navigo Annuel	1 000 000
Navigo Mensuel	1 500 000
Solidarité Transport mois	300 000

Contacts presse :

Sébastien Mabile > 01 47 53 28 42 > sebastien.mabile@stif.info

Guillaume Autier > 01 82 53 81 05 > 06 32 26 52 08 > guillaume.autier@stif.info

Mise en place du Complément de Parcours

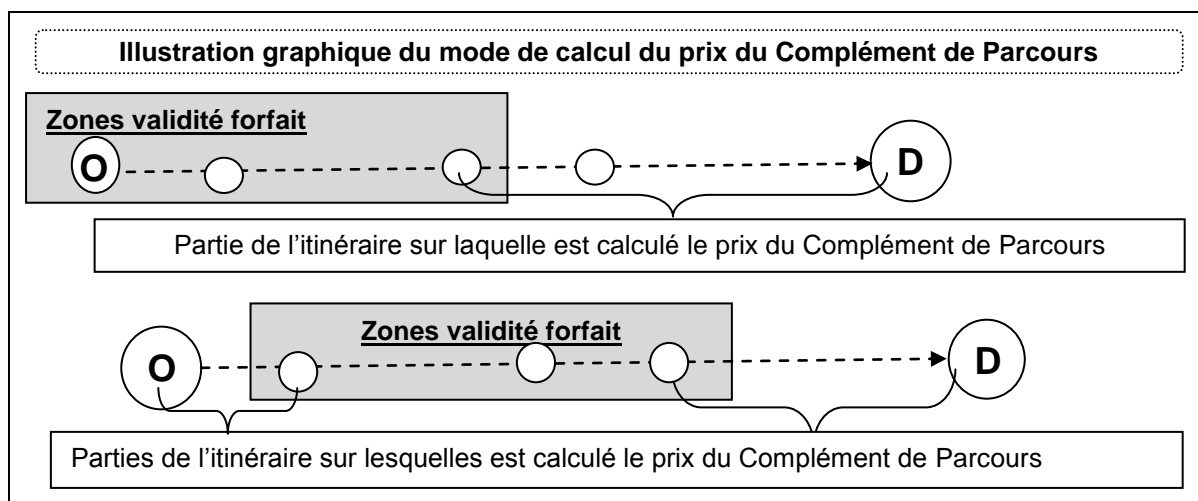
Le STIF a également demandé à la RATP et à la SNCF de préparer la mise en œuvre du titre « Complément de Parcours » qui devra être lancé dans les meilleurs délais et au plus tard le 31 décembre 2012. Ce titre, qui s'adresse aux abonnés Navigo, permet dans le cas d'un voyage hors des limites du forfait de ne régler que le complément pour la partie de son voyage hors des zones de son abonnement et non un billet origine-destination de bout en bout comme c'est le cas aujourd'hui.

« La mise en œuvre du Complément de Parcours par les opérateurs va permettre une tarification plus juste et répondre à une attente forte des voyageurs à laquelle nous travaillons depuis longtemps en dialogue avec les associations d'usagers. Cette initiative s'inscrit pleinement dans la mission et la vision du STIF pour améliorer le quotidien des voyageurs », commente **Sophie Mougard**, Directrice générale du STIF.

Des économies substantielles

Par exemple, Florence habite à Melun et a un abonnement Navigo annuel 4-5. Elle souhaite se rendre à Paris pour la soirée, elle ne réglera que la section Villeneuve Triage-Paris soit 6,20 euros au lieu de 7,80 euros pour un Melun-Paris.

Stéphane réside à Boissy-Saint-Léger et travaille à Fontenay-sous-Bois ; il est donc abonné forfait zones 3-4. Après avoir passé la journée du mercredi à Paris, il est invité à passer la soirée chez des amis à Melun. Au lieu de payer un billet Paris-Melun à 7,80 euros, il ne paiera que les segments Paris-Maisons-Alfort et Lieusaint-Melun, soit 5,60 euros.



O : Origine

D : Destination

Le titre « Complément de Parcours » sera disponible sur les automates RATP et SNCF Transilien et sera chargé directement sur la carte Navigo de l'abonné et validé lors de son passage aux portiques de contrôle, garantissant à tous les abonnés la fluidité de leurs déplacements.

*Forfait mensuel accordé aux bénéficiaires de la tarification Solidarité Transport pour voyager à demi-tarif à l'intérieur des zones choisies sur tous les modes de transport en Île de France. Les bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ou de l'Aide Médicale de l'État (AME), ainsi que les membres de leur foyer, et les chômeurs titulaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), peuvent obtenir la Réduction Solidarité Transport, financée par la Région Île-de-France et le STIF.

** à l'exception d'Orlyval,

*** le Ticket Jeunes week-end est un forfait journalier, réservé aux moins de 26 ans, utilisable 1 samedi, 1 dimanche ou 1 jour férié.

Contacts presse :

Sébastien Mabile > 01 47 53 28 42 > sebastien.mabile@stif.info

Guillaume Autier > 01 82 53 81 05 > 06 32 26 52 08 > guillaume.autier@stif.info